

CIRCULAIRE 2008 - 12 -DSI

Paris, le 13/11/2008

Objet : Mise en œuvre du Relevé Actualisé de Points (RAP) :
gestion et communication.

Madame, Monsieur le directeur,

Le droit à l'information est devenu une réalité avec la mise en œuvre effective d'une information globale (RIS ou EIG) comportant un feuillet commun Agirc-Arrco, portant lui-même indication du groupe d'interlocution désigné.

Ce contexte, auquel il faut ajouter l'arrêt du circuit des transferts de droits Agirc en 2007, a conduit les instances lors des Conseils d'administration (CA Arrco 7 mars 2006 – CA Agirc 10 mars 2006) à revoir le processus de délivrance des comptes de points.

Pour répondre aux exigences d'amélioration du service, de cohérence et de lisibilité de l'information, il a été souhaité que les relevés de points Agirc-Arrco soient mis à disposition des participants sous la même forme que pour les RIS ou les EIG.

Ce nouveau Relevé Actualisé de Points (RAP) sera mis à disposition sur Internet en tant que service enrichi et homogène de la retraite complémentaire en avril 2009.

L'accès à ce service s'effectuera sur les sites internet des groupes, qui auront la responsabilité de mettre en œuvre un processus d'authentification et des dispositifs de sécurité assurant une protection des données individuelles conforme à l'état de l'art.

Le dernier groupe d'affiliation du salarié sera seul autorisé à authentifier et à délivrer le service. Par exception, le document pourra être consulté auprès de plusieurs groupes d'affiliation simultanée dans les cas des cadres à affiliation dissociée et des Participants à Employeurs Multiples (PEM).

En tout état de cause, c'est le groupe d'interlocution dont les coordonnées seront indiquées sur le RAP qui sera en charge des demandes d'information et de rectifications du participant.

En cas d'interrogation d'un groupe non compétent, un dispositif de réorientation vers le groupe d'interlocution sera prévu selon les mêmes règles que celles exploitées dans le cadre de l'information aux actifs (annexe 1).

La publication du RAP consistera dans la mise en ligne d'une image inaltérable du relevé, sous la forme d'un fichier PDF. Ce service de publication du RAP est décrit en annexe 2.

Les informations de carrière consolidée seront construites à partir des informations contenues dans la Base Fédérale Droits. Chacune des mises à jour de celle-ci entraînera l'actualisation des informations du RAP.

Une filière d'édition papier du RAP est proposée pour permettre, à titre individuel et sur demande, de transmettre l'information aux salariés n'ayant pas accès à Internet.

La demande d'édition pourra être effectuée à l'initiative des groupes pour les affiliés le réclamant par deux canaux :

- à travers une nouvelle fonctionnalité des 'Outils du gestionnaire', application déployée actuellement pour répondre aux demandes d'explication ou de rectificatifs des salariés ayant reçu un document RIS ou EIG,
- à l'aide d'un fichier envoyé au CIN dont le format est décrit en annexe 3.

La demande sera prise en compte au CIN qui transmettra les données nécessaires à la constitution du RAP à un opérateur unique Agirc-Arrco.

Celui-ci imprimera et enverra le document vers les actifs concernés.

Afin d'informer largement les entreprises et les participants de la mise en œuvre de ce nouveau service, deux articles « clé en main » sont mis à disposition des groupes (annexe 4).

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général,

PJ : Annexe 1 : Description du web service de détermination du groupe d'interlocution.
Annexe 2 : Description du web service de publication du RAP.
Annexe 3 : Description du fichier de demande d'édition papier du RAP.
Annexe 4a et 4b : Articles clé en main à destination des entreprises et des cotisants.

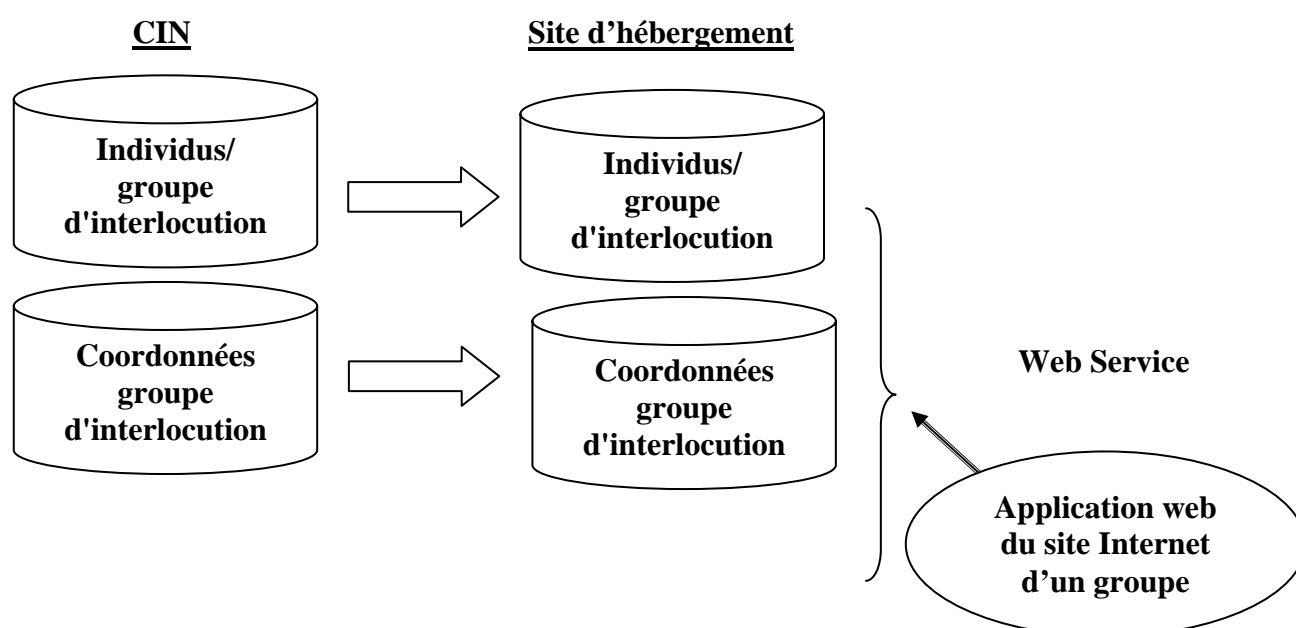
ANNEXE 1

Service de détermination du groupe d'interlocution

I PRINCIPE D'ARCHITECTURE

Le service de détermination du groupe d'interlocution permet d'orienter un participant vers son groupe d'interlocution, à partir de son NIR, de son nom et de son prénom.

Le groupe d'interlocution est déterminé pour chaque individu au CIN. Cette information, ainsi que la table des coordonnées des groupes (adresse du site, adresse mail), sont répliquées sur le site d'hébergement à des fins de disponibilité et de performances.



Le web service aura une disponibilité de type 24/24H et 7/7J, avec des phases de maintenance ponctuelles d'une durée inférieure à deux heures. Durant les périodes d'indisponibilité, le message d'information et d'excuse affiché à l'internaute, précisant cette durée maximum d'interruption, est de la responsabilité des groupes.

II WEB SERVICE DE DETERMINATION DU GROUPE D'INTERLOCUTION

II.1 Population concernée

La recherche du groupe d'interlocution est opérationnelle pour les individus présentant les caractéristiques suivantes :

- présents dans la Base de Localisation,
- certifiés ou non,
- non décédés,
- sans processus de liquidation (ni en cours ni terminé),
- avec ou sans processus de préliquidation (en cours ou terminé),
- avec ou sans processus RIS / EIG.

II.2 Interface du web service

Le service doit permettre de récupérer, à partir de l'identification d'un participant, les données nécessaires à l'affichage de son groupe d'interlocution.

Données en entrée			
Intitulé	Statut	Format	Contrôle
NOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
PRENOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
NIR	O	N(15)	Contrôle de la clé

Données en sortie			
Intitulé	Statut	Format	Précisions
NOM PATRONYMIQUE	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
PRENOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
NIR	O	N(15)	
DATE NAISSANCE	F	N(8)	Sous la forme JJMMSSAA
LIBELLE GROUPE INTERLOCUTION	O	AN(38)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
URL SITE GROUPE INTERLOCUTION	O	AN(80)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'Internet'
MAIL GROUPE INTERLOCUTION	O	AN(80)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'Internet''

Liste 'nom' = espace [A – Z] [a – z] – '

Liste 'Internet' = espace [A – Z] [a – z] [0 – 9] - . / _ @

Si NIR + Nom + Prénom renseignés, on effectue une recherche sur le NIR :

Si un unique individu certifié est trouvé (NIR identique),

Si le Nom patronymique est identique,

Restitution des informations « données en sortie »,

Sinon Echec de la recherche

Si un unique individu non certifié est trouvé (NIR identique),

Si les Nom patronymique et Prénom sont identiques,

Restitution des informations « données en sortie »,

Sinon Echec de la recherche

Sinon,

Echec de la recherche.

Si l'un des champs n'est pas renseigné : échec de la recherche

II.3 Gestion des erreurs

Deux types d'exceptions seront remontés en cas d'erreur : les exceptions techniques et fonctionnelles (par exemple, échec de la recherche alors que tous les champs sont renseignés). Un code d'erreur sera associé à chaque exception.

Le tableau de correspondance entre la nature et le code d'erreur sera publié la semaine du **03/11/2008** dans la **Base Informations Techniques CIN**.

II.4 Fichier descripteur (*.wsdl) et spécifications techniques :

Le fichier sera mis à disposition dans la **Base Informations Techniques CIN** sous la rubrique **RAP / Fichiers WSDL** la semaine du **03/11/2008**.

Les spécifications techniques concernant l'infrastructure et les échanges mis en place seront également mises à disposition dans cette même base à la même période.

II.5 Fourniture des informations concernant le groupe d'interlocution

Les informations suivantes seront à fournir par mail à dsi.infoactifs@agirc-arrco.fr avant le 31/12/2008 :

- Libellé groupe d'interlocution.
- URL du site ou de la page d'accueil interlocution du salarié.
- Mail de contact du groupe pour gérer l'interlocution du salarié.

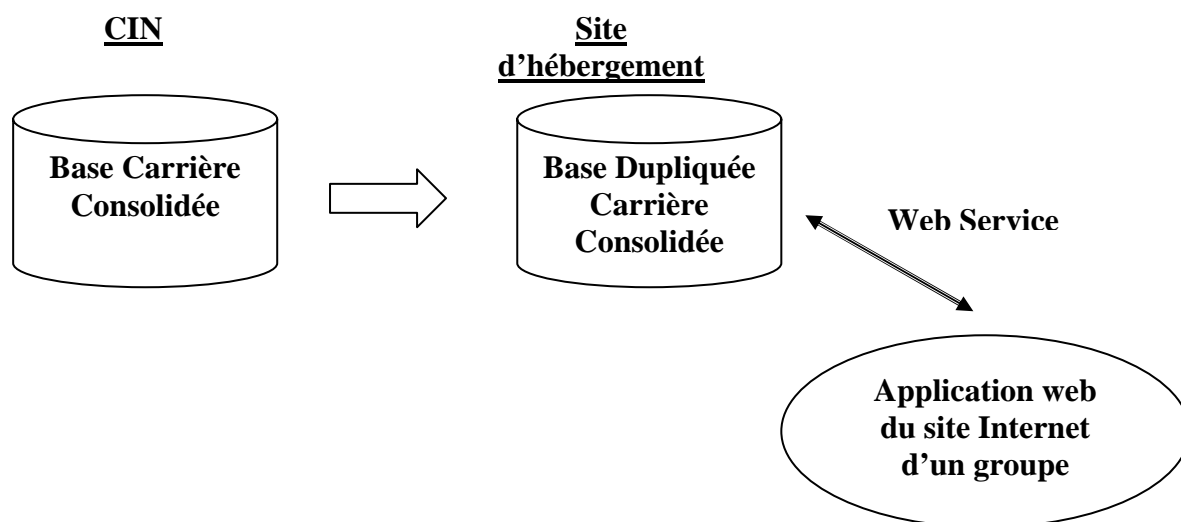
ANNEXE 2

Service de publication du RAP

I PRINCIPLE D'ARCHITECTURE

La mise en place du relevé actualisé de points nécessite la constitution d'une Base Carrière Consolidée à partir des données présentes au CIN dans les bases Fédérale Droits, Localisation, Chômage; PRU et PRC (évaluations terminées).

Cette Base Carrière Consolidée est répliquée sur le site d'hébergement à des fins de disponibilité et de performances.



Le web service aura une disponibilité de type 24/24H et 7/7J, avec des phases de maintenance ponctuelles d'une durée inférieure à deux heures. Durant les périodes d'indisponibilité, le message d'information et d'excuse affiché à l'internaute, précisant cette durée maximum d'interruption, est de la responsabilité des Groupes.

II WEB SERVICE DE PUBLICATION DU RAP :

II.1 Population concernée

Ce service est opérationnel pour les individus présentant les caractéristiques suivantes :

- présents dans la Base de Localisation,
- certifiés ou non,
- non décédés,
- sans processus de liquidation (ni en cours ni terminé),
- avec ou sans processus de préliquidation (en cours ou terminé),
- avec ou sans processus RIS / EIG.

II.2 Interface du web service

Le service doit permettre de récupérer, à partir de l'identification d'un participant, les données nécessaires à la publication du PDF.

Données en entrée			
Intitulé	Statut	Format	Contrôle
NOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
PRENOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
CLE COMPTE PARTICIPANT	O	AN(20)	Les caractères utilisés sont : [A-Z][0-9] espace
INSTITUTION RELAIS	O	AN(4)	Format 'Axxx' ou C'xxx' ou x est un chiffre compris entre 1 et 9

Données en sortie			
Intitulé	Statut	Format	Précisions
NOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
PRENOM	O	AN(40)	Les caractères utilisés appartiennent à la liste 'nom'
CLE COMPTE PARTICIPANT	O	AN(20)	Les caractères utilisés sont : [A-Z][0-9] espace
INSTITUTION RELAIS	O	AN(4)	Format 'Axxx' ou C'xxx' ou x est un chiffre compris entre 1 et 9
FICHER RAP	O	PDF	

Liste 'nom' = espace [A – Z] [a – z] – '

Si les champs Nom patronymique, Prénom, Numéro institution et Clé de compte participant sont renseignés, on effectue une recherche sur le couple (clé compte participant, institution relais) :

Si un individu unique certifié ou non est trouvé,
Si le Nom patronymique est identique ;
Restitution des informations « données en sortie »
Sinon,
Echec de la demande

Sinon,
Echec de la demande.

Sinon l'un des champs n'est pas renseigné :
Echec de la recherche.

II.3 Gestion des erreurs

Le tableau de correspondance entre la nature et le code d'erreur sera publié la semaine du **03/11/2008** dans la **Base Informations Techniques CIN**.

II.4 Fichier descripteur (*.wsdl) et spécifications techniques :

Le fichier descripteur du service sera mis à disposition dans la **Base Informations Techniques CIN** sous la rubrique **RAP / Fichiers WSDL** la semaine du **03/11/2008**.

Les spécifications techniques concernant l'infrastructure et les échanges mis en place seront également mises à disposition dans cette même base à la même période.

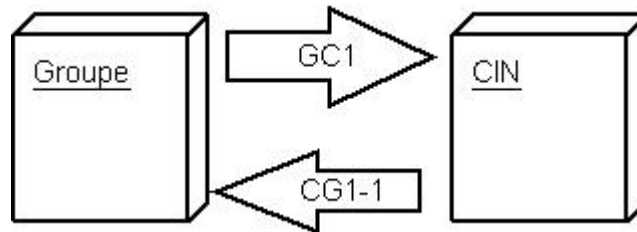
Annexe 3

Spécifications RAP - Filière papier Description du fichier de demande d'édition papier

1. Contexte	2
2. Modalités d'échanges	2
2.1- Drapeau Début de fichier	3
2.2- Drapeau Fin de fichier	3
3. Composition des messages	3
4. Structure des blocs	4
4.1- Bloc entête du message - M	4
4.2- Bloc demande - DF	4
4.3- Bloc réponse CIN - GC	6
Annexe A - Codes réponse CIN	6
Annexe B - Codes erreur	6
Annexe C - NOM-ECH-COL	6

1. Contexte

Dans le cadre du projet RAP, les groupes pourront effectuer des demandes d'édition papier pour une liste d'individus via un fichier à destination du CIN. Le message CG1-1 n'est renvoyé que dans le cas d'un rejet.

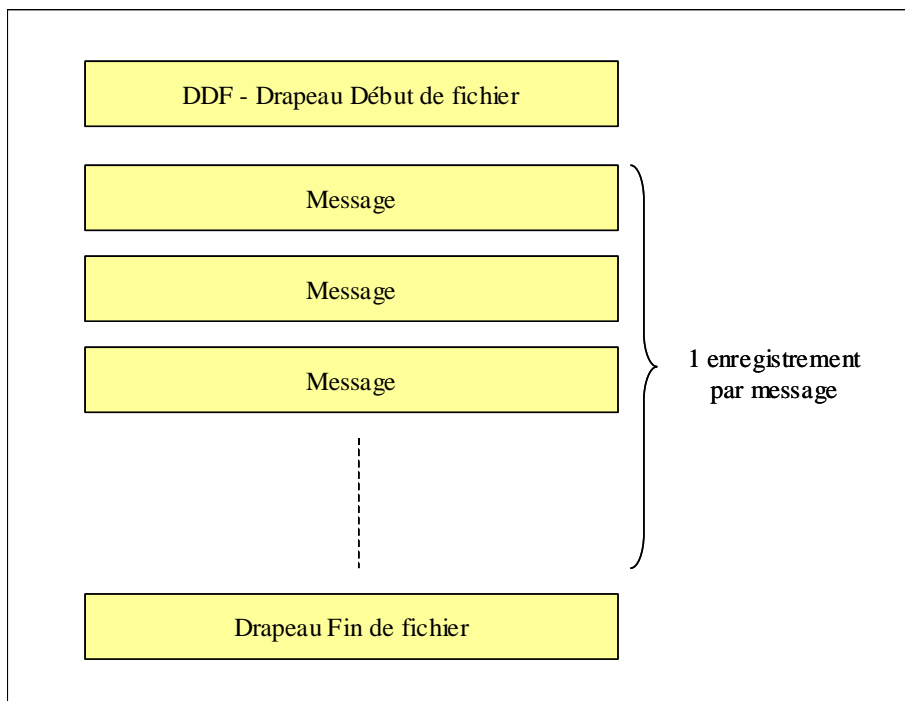


2. Modalités d'échanges

Les messages décrits sont transmis par fichier.

Chaque fichier est composé :

- d'un drapeau début de fichier
- de 1 à n enregistrements – chaque enregistrement correspond à un message
- d'un drapeau fin de fichier



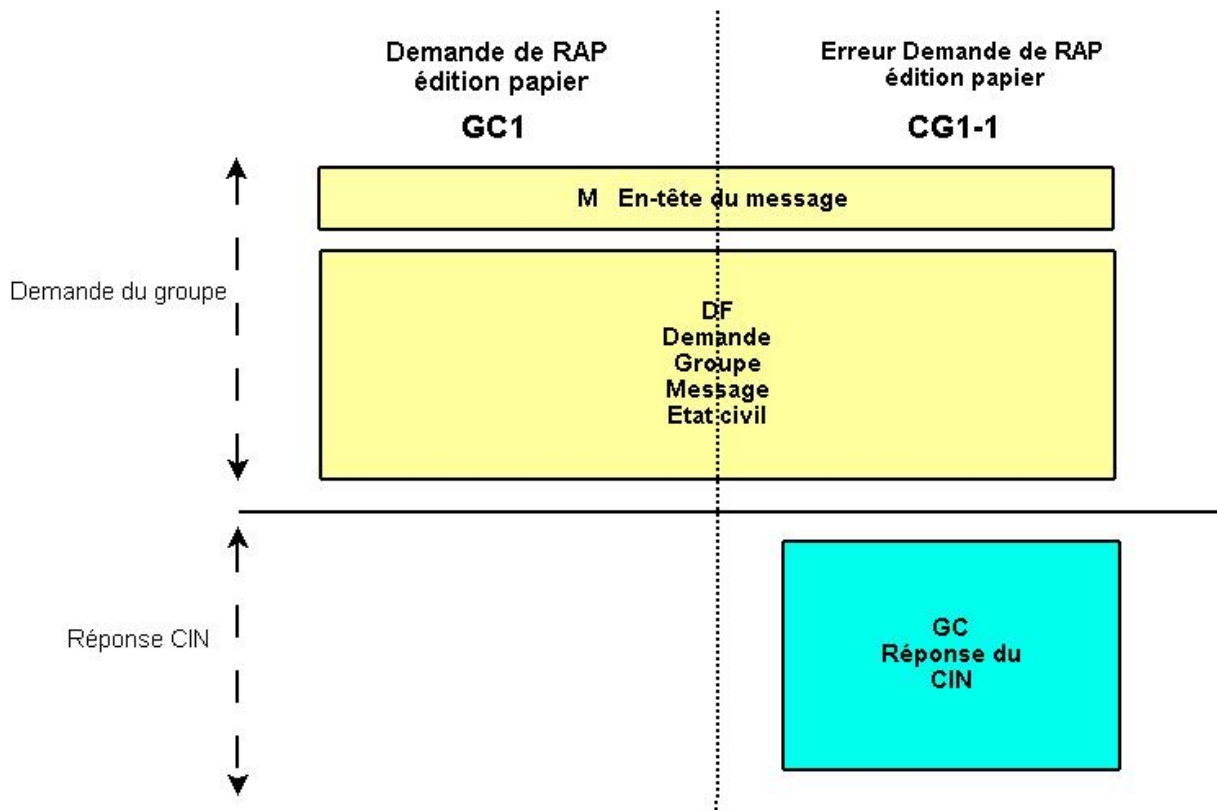
2.1- Drapeau Début de fichier

Désignation	Code	Format	Commentaire	Obligatoire
Type d'enregistrement = « début de fichier »	TYP-ENR	X(3)	= DDF	O
Nom du fichier	NOM-ECH-COL	X(8)	Voir annexe C	O

2.2- Drapeau Fin de fichier

Désignation	Code	Format	Commentaire	Obligatoire
Type d'enregistrement = « fin de fichier »	TYP-ENR	X(3)	= DFF	O
Nombre d'enregistrements contenus dans le fichier	NBR-REQ-FIC	9(7)	nombre de messages (les drapeaux non compris)	O

3. Composition des messages



4. Structure des blocs

4.1- Bloc entête du message - M

Ce bloc figure dans les messages : GC1 CG1-1

Sa présence est obligatoire.

C'est l'émetteur du message qui le renseigne, donc

- Le groupe dans le message GC1
- Le CIN dans le message CG1-1

Il fournit des informations sur le type de message et la forme générale de celui-ci.

Désignation	Code	Format	Commentaire	Obligatoire
Code bloc	COD-BLK	X(2)	Mb	O
Longueur totale du message	LG-TOT-MES	9(5)	Nombre total de caractères du message	O
Type du message	TYP-MSG	X(5)	GC1 ou CG1-1	O
Date réponse de l'émetteur	DT-REP-ORG	X(8)	AAAAMMJJ, Non renseigné dans le GC1. Renseigné uniquement dans le CG1-1	C (obligatoire si CG1-1)
Code réponse de l'émetteur du fichier	COD-REP-ORG	9(2)	Non renseigné dans le GC1. Renseigné uniquement dans le CG1-1. Voir Annexe A	C (obligatoire si CG1-1)
Libellé code réponse émetteur	LIB-REP-ORG	X(50)	Non renseigné dans le GC1. Renseigné uniquement dans le CG1-1	C (obligatoire si CG1-1)

Les informations qui concernent la réponse ne sont pas renseignées dans le GC1.

4.2- Bloc demande - DF

Ce bloc figure dans les messages : GC1 CG1-1

Sa présence est obligatoire.

Il contient toutes les informations relatives à la demande du groupe. Il est renseigné par le groupe.

Désignation	Code	Format	Commentaire	Obligatoire
Code bloc	COD-BLK	X(2)	DF	O
Régime				
Code fédération relais	COD-FEDE	X(1)	A ou C	O
Numéro d'institution relais	NUM-INST	9(3)		O
Message				
Type de document	TYP-DOC	X(4)	RAPD	O
Date d'envoi message	DT-MSG-ALR	X(8)	Date d'envoi du message vers le CIN	O

Etat civil de l'assuré				
NIR	COD-NIR	X(13)		Facultatif
Nom de naissance	NOM-NAIS	X(63)	Nom de l'assuré. Les accents ne sont pas autorisés. Sert à l'identification	Facultatif
Prénoms	LST_PRN	X(50)	Liste des prénoms de l'assuré séparés par un espace. Les caractères accentués ne sont pas autorisés. Sert à l'identification	Facultatif
Clé compte participant (code communication)	COD_COM	X(20)	Numéro interne de l'assuré dans le groupe	O
Adresse de l'assuré saisie à la demande cette zone n'est pas obligatoire				
Libellé destinataire	LIB_DEST	X(38)	Civilité Nom et prénom de communication	C (Obligatoire si un des champs adresse renseigné)
N° appartement,escalier	AD_ZONE_1	X(38)		Facultatif
Entrée, bâtiment, Résidence	AD_ZONE_1	X(38)		Facultatif
N° et nom de la voie	LIB_VOIE	X(38)		C (Obligatoire si un des champs adresse renseigné)
Lieu dit	AD_LIEU_DIT	X(38)		Facultatif
Code postal	AD_CP	X(5)		C (Obligatoire si un des champs adresse renseigné)
Ville	LIB_CMN	X(32)		C (Obligatoire si un des champs adresse renseigné)
Libellé Pays	LIB_PAYS	X(32)		Facultatif
Date de fraîcheur	DAT_DEB_VAL	X(8)	AAAAMMJJ Date à laquelle l'adresse a été communiquée à l'institution	Facultatif

␣ : caractère « blanc »

Remarque : l'adresse de ce fichier est utilisée uniquement pour éditer le document, aucune mise à jour n'est effectuée au niveau de la Base Fédérale Droits. Dans le cas où l'adresse est renseignée, celle-ci est utilisée pour l'édition du document.

4.3- Bloc réponse CIN - GC

Ce bloc figure dans les messages : CG1-1

Sa présence est obligatoire.

Rappel : le message CG1-1 n'est renvoyé qu'en cas de rejet de la part du CIN – pas de CG1-1 si demande acceptée

Ce bloc décrit la réponse du CIN lorsque la demande d'édition de RAP a été rejetée
Il est renseigné par le CIN.

Désignation	Code	Format	Commentaire	Obligatoire
Code bloc	COD-BLK	X(2)	GC	O
Code erreur	COD-ERR	X(4)	Voir annexe B	O
Libellé réponse	LIB-REP	X(50)		O

Annexe A - Codes réponse CIN

Code	Message
90	Erreur de structure GC1
91	Erreur sur l'identité de l'assuré
92	Aucune adresse trouvée dans la BFD pour cet assuré

Annexe B - Codes erreur

Code	Message
Erreur du Bloc DF	
DF01	Institution de demande inconnue
DF02	Type de document incorrect
DF03	Date d'envoi incorrecte
DF04	Eléments état civil incorrects
DF05	Assuré inconnu de l'annuaire
DF06	Assuré décédé
DF07	Un document est déjà en cours pour l'assuré
DF08	Date de fraîcheur validité incorrecte
DF09	Adresse non renseignée dans le message
DF10	Clé compte participant non renseignée

Annexe C - NOM-ECH-COL

Nom des fichiers d'échange : NOM-ECH-COL

Type : alphanumérique Longueur : 8 caractères

Le nom du fichier dépend du type de message.

Type de message	Nom du fichier
GC1	PIRP006
CG1-1	PIRP506

ANNEXE 4 a

Article destiné aux entreprises

Le relevé de points de retraite complémentaire en ligne

Dès 2009, les salariés de votre entreprise pourront consulter, 24h sur 24, en toute confidentialité, leur relevé de points de retraite complémentaire sur notre site Internet :

[www.\[gps\].fr](http://www.[gps].fr).

Le relevé de points en ligne récapitulera année après année, entreprise par entreprise, le nombre de points Arrco obtenus par le salarié depuis le début de sa carrière.

Pour les cadres, le relevé de points en ligne mentionnera aussi, sur le même document, le nombre de points de retraite Agirc obtenus pendant la carrière effectuée en tant que cadre.

[Indiquer si vous les connaissez, les modalités d'accès au service].

A défaut :

[Nous vous informerons, dès que possible, de la date d'ouverture de ce nouveau service et des modalités qui permettront aux salariés d'y accéder].

[Dès cette année, ce service se substitue à l'envoi des relevés de points sur support papier.]

ANNEXE 4 b

Article destiné aux actifs

Faire le point sur sa future retraite complémentaire

Simple comme un clic

Faire le point sur votre retraite complémentaire au moment où vous le souhaitez ? Dès 2009, ce sera possible et facile, 24h sur 24, 7 jours sur 7 grâce au relevé de points en ligne, disponible sur notre site Internet www.gps.fr.

Plus complet que le document que nous vous adressons chaque année, votre relevé de points de retraite complémentaire en ligne récapitulera les points Arrco obtenus tout au long de votre carrière. Vos points seront indiqués année par année et entreprise par entreprise. Si vous êtes cadre ou l'avez été, le relevé mentionnera aussi, sur le même document, les points Agirc obtenus pendant votre carrière effectuée en tant que cadre.

Accessible à tout moment, et complété chaque année des points acquis l'année antérieure, il vous permettra de vérifier que les informations portées sont exactes.

Nous pourrons l'actualiser en permanence en fonction des corrections à apporter.

[Dès que nous serons en mesure de le faire, nous vous informerons de la date d'ouverture de ce nouveau service et des modalités pour y accéder en toute confidentialité]. [ou précisez les modalités d'accès si elles sont déjà définies]

Ainsi, où que vous soyez, vous ne serez plus désormais pris au dépourvu quand vous aurez besoin de faire le point sur vos droits à retraite complémentaire. Il vous suffira de cliquer.

[Dès cette année, ce service se substitue à l'envoi des relevés de points sur support papier.]

Encadré

Par ailleurs, tous les cinq ans, les régimes de retraite de base et complémentaires obligatoires adressent aux actifs ayant au moins 35 ans un relevé de situation individuelle sur leur future retraite. Ce droit, instauré par la réforme des retraites de 2003, se met progressivement en place. Les premiers bénéficiaires ont reçu cette information en 2007. Pour savoir quand vous recevrez ces documents, rendez-vous sur notre site www.JGPS1.fr /rubrique (indiquer le chemin) ou sur le site www.agirc-arrco.fr/rubrique Particuliers/S'informer sur sa retraite/Repérer la date d'envoi.